

**Liste des pièces nécessaires à
une demande ou un renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire
(pour un établissement de santé public ou privé)**



- une demande écrite du représentant légal de l'établissement qui sollicite l'habilitation funéraire (**imprimé à compléter**)
- une photocopie de la pièce d'identité ou du titre de séjour du dirigeant
- les attestations de capacité professionnelle des agents de l'établissement (**Annexe n° 2 à compléter**)
- le certificat d'aptitude physique déclarant apte à l'exercice du transport de corps avant mise en bière pour chaque agent d'exécution délivré par la médecine du travail
- la copie du permis de conduire pour les chauffeurs
- copie de l'état à jour du personnel employé à exercer une activité funéraire soumise à habilitation au sein de l'établissement, certifié conforme au registre du personnel (**Annexe n°3 à compléter**)

Pour le véhicules (Annexe n° 4 à compléter)

- le(s) certificats d'immatriculation avec la mention **VASP-FG-FUNER** du ou des véhicules (s) assurant les transports de corps avant et après mise en bière
- le(s) certificat(s) d'immatriculation du ou des véhicules assurant le transport de corps avant et après mise en bière
- l'attestation (s) de conformité relatives au(x) véhicule (s) funéraire (s) : les véhicules de transport de corps avant et après mise en bière font **l'objet d'une visite de conformité tous les 3 ans au plus et, en tout état de cause, dans les 6 mois qui précèdent la date de renouvellement de l'habilitation**
- copie de propriété ou copie du contrat de location

**SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG
Bureau de l'administration générale et de la réglementation
BP 840
50108 CHERBOURG CEDEX**

Tél. 02.33.87.81.52